

Processus num

Version 19-08-2009

Instruction de travail num : Ecartement lieu de travail

Si un membre du personnel enceinte court un risque pendant l'exercice de son travail, elle peut être temporairement écartée de son lieu de travail.

L'écartement du lieu de travail peut uniquement être présent pour un membre du personnel contractuel parce que durant l'écartement le contrat de travail est suspendu et le membre du personnel n'a pas droit au traitement.

Cette absence ne doit pas être encodé pour un membre du personnel statutaire car il n'a pas d'impact sur le calcul du traitement, sur les données de l'ONSSAPL ou sur le contingent maladie.

Références : - Art 31, AR du 19 novembre 1998
- Loi du 16 mars 1971 sur le travail

Encoder l'absence

Allez dans le composant «Absences et congés», cliquez sur «Créer/mettre à jour absence».



Si une absence est déjà encodé, cliquez sur le  pour ajouter une nouvelle absence.

Encodez les dates de début et de fin.

Choisissez comme "Type d'absence" et "Code d'absence" la valeur "VAP" dans la picklist.



Données absence [Commentaires](#)

Jjj Kkk EMP **Matricule:** 0000731 **N° dossier emploi:** 0

Données d'absence Rechercher | Afficher tout Premier 1 sur 1 Dernier

'Date heure début: 01/07/2009 [BT]

'Date heure fin: 20/08/2009 [BT]

'Type absence: VAP [Q] Désaffectation

'Code absence: VAP [Q] Désaffectation **Zones réglementaires:** Belgique

[Enregistrer](#) [Retour à la recherche](#) [Notifier](#)

Cliquez sur [Enregistrer](#)

NE PAS OUBLIER de valider, de (laisser) vérifier et de (laisser) approuver.
(Instruction de travail num xxx).